

Mme Moscillo Laurie



Maison du conseil général – 32, rue
de New York
CS60097
38024 GRENOBLE Cedex 1

Saint-Pierre, le 19/10/2016

Lettre RAR

Recours gracieux

Madame la Présidente,

J'ai introduit en date du 27 avril 2016 un dossier de demande auprès de la MDPH, dossier qui à ce jour n'a pas fait l'objet de réponse de la CDAPH.

La raison de ce retard est qu'après avoir remis en cause la validité du certificat médical simplifié, puis l'acquisition de mon domicile de secours en Isère pendant des mois. Afin d'éviter une rupture de droit à la PCH, j'ai reçu une première notification du Conseil Départemental pour un renouvellement de 4 mois, puis un courrier pour un renouvellement de 1 mois, puis l'assurance du Conseil Départemental que les heures de service prestataire seraient remboursées ... dans l'attente d'une décision d'on ne sait pas qui,

mais pas de Plan Personnalisé de Compensation ni de notification de décision de la CDAPH.

Le service autonomie vient aujourd'hui m'expliquer que mon dossier n'est pas traité puisqu'il ferait l'objet d'une demande de révision de la PCH aide humaine de ma part que je n'ai pas faite, pour finalement me dire que si ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est probablement le Président du Conseil Départemental. Je vous épargne ici les échanges stériles au sujet de l'organisation du guichet unique que devrait être la MDPH, sensée nous aider, nous informer ... et qui s'avère être en Isère un ensemble de services différents ou l'on promène l'usager de bureau en bureau ... lui expliquant les besoins de l'administration.

Depuis des mois, je demande simplement à ce qu'une évaluation soit conduite par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH afin d'évaluer l'ensemble de mes besoins de compensation sur tous les temps et lieu de vie, besoins autres que la PCH aide humaine qui était bien la seule compensation qui ne posait pas problème.

En effet, si j'ai pu valider ma première année de licence de sociologie, il subsiste quelques besoins qui, bien que connus, ne sont pas compensés, (voir demande de Plan Personnalisé de Compensation en annexe).

Ce retard pris a pour conséquence(s) de me priver de mes droits à compensation mettant en danger la poursuite de mes études. J'ai débuté cet année universitaire sans transport, ou plus exactement le transporteur mandaté à ma place par le Conseil Départemental ne pouvait pas me transporter. A ce jour, mes parents ont fait appel à un transporteur autre, on ne sait pas qui paye. Concernant la PCH aide humaine, on règle les problèmes au jour le jour, je ne peux pas dédommager mon aidant familial, je

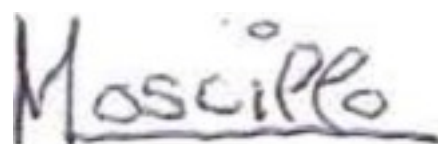
n'ai aucune assurance de qui réglera mes factures au service prestataire. J'ai finalement du passer commande de mon nouveau fauteuil ... avant même d'avoir obtenu réponse quant au financement. Il s'agit de 4 000 € à ma charge. Et comme la motorisation de mon fauteuil actuel est en panne (désynchronisation des deux moteurs) ... je ne peux pas attendre d'avantage. J'ai interpellé le SAH pour faire le point sur la mise en œuvre des aménagements indispensable à la poursuite de mes études ...

Ainsi, je vous demande de bien vouloir me fixer une date afin que je puisse être entendue (ou représentée) devant la CDAPH pour pouvoir exprimer mes besoins, mes attentes et que mon dossier soit maintenant traité dans les meilleurs délais.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes meilleures salutations.

Laurie MOSCILLO

A handwritten signature in black ink that reads "Moscillo". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.



MesServices.etudiant.gouv.fr

IDENTIFIEZ-VOUS

MON COMPTE

CNOUS - SP production - messervices

IDENTIFIANT OU MOT DE PASSE INCORRECTS.
VÉRIFIEZ BIEN L'ORTHOGRAPHE DE CES DEUX
CHAMPS.

Courriel

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)